



Installation pompe à chaleur

Par **FARCEAUX**, le **02/03/2015** à **10:12**

Bonjour, Mon constructeur a, par choix technique pour éviter les vibrations, fait installer par son plombier la Pac à chaleur extérieur en bas de la maison, à l'arrière au niveau du soubassement en creusant le sol naturel en-dessous pour qu'elle soit à 10 cm pour respecter les normes (j'ai pris plusieurs photos sous tous les angles) Il m'est donc impossible de remblayer le terrain au niveau du soubassement et de surcroît de combler le trou sous la pompe à chaleur. Donc pour le constructeur la fixation de la Pac à ce niveau est la seule solution alors que son installateur vient de me faire un devis pour la réhausse du module??? Quel est mon recours dans l'immédiat? Merci

Par **moisse**, le **02/03/2015** à **10:15**

Bonjour, Recours de quoi, contre qui et dans quel but ?

Par **FARCEAUX**, le **02/03/2015** à **10:27**

le constructeur ne veut pas remonter la Pac net m'écrit "Nous venons vers vous concernant votre demande de rehausser votre pompe à chaleur, nous avons fait un choix technique qui empêche les vibrations de se répercuter dans le mur afin de ne pas subir d'inconfort." Sauf que le plombier me dit que possible et m'a fait un devis qui sera à mes frais. Je n'ai pas le choix car le soubassement de la maison est encore à nu et je dois donc mettre du ramblai pour couvrir la partie basse de la maison et remonter jusqu'à mes portes fenêtres. (le plombier, le technicien ont bien noté que la Pac trop basse) mais ma question est : puis-je

obliger le constructeur a faire réhausser le Pac?rnrnMercirnrnPour info : Maison réceptionnée en octobre 2014 et qui va être habitée qu'au printemps à cause problème santé

Par **FARCEAUX**, le **02/03/2015** à **10:28**

le constructeur ne veut pas remonter la Pacrnet m'écrit "Nous venons vers vous concernant votre demande de rehausser votre pompe à chaleur, nous avons fait un choix technique qui empêche les vibrations de se répercuter dans le mur afin de ne pas subir d'inconfort."rnrnSauf que le plombier me dit que possible et m'a fait un devis qui sera à mes frais. rnrnJe n'ai pas le choix car le soubassement de la maison est encore à nu et je dois donc mettre du ramblai pour couvrir la partie basse de la maison et remonter jusqu'à mes portes fenêtres. (le plombier, le technicien ont bien noté que la Pac trop basse)rnrnmais ma question est : puis-je obliger le constructeur a faire réhausser le Pac?rnrnMercirnrnPour info : Maison réceptionnée en octobre 2014 et qui va être habitée qu'au printemps à cause problème santé

Par **moisse**, le **02/03/2015** à **10:55**

Bonjour,rn[citation]Sauf que le plombier me dit que possible et m'a fait un devis qui sera à mes frais. rn[/citation]rnTout est toujours possible, mais le choix du constructeur vu d'ici paraît classique.rn[citation]mais ma question est : puis-je obliger le constructeur a faire réhausser le Pac?[/citation]rnSauf à prouver qu'il s'agit d'une erreur technique, donc avec une expertise, vous ne pouvez pas l'obliger.rnDe vous à moi, s'il suffit de consolider les parois autour du trou (10 cm de profondeur) avant de remblayer cela ne devrait pas être un travail de romain.

Par **Artpol**, le **08/03/2015** à **20:33**

L installateur peut déplacer la PAC sur un mur cela peut créer des résonances, dans ce cas il doit ajouter des anti vibratiles à son support mural.rnrnPour le rehausser pas de problème, il suffit de payer l'intervention !

Par **FARCEAUX**, le **09/03/2015** à **08:13**

Merci à tous.Solution trouvée!rnrnEn effet je vais payer l'installateur de la Pac qui m'a fait un devis et qui va donc la remonter et de plus isoler les câbles et robinets, ce qui n'avait pas été fait! J'attends pour le RDV!rnrnEn effet, il s'avère que techniquement il est bien possible de rehausser la PAC donc mauvaise foi flagrante de la part du constructeur xxxxxx qui aurait pu me proposer une solution, me conseiller etc... mais ça ne m'étonne pas.rnDès que la maison est réceptionnée et payée il n'y a plus personne alors qu'ils ont été très attentionnés et de bon conseil AVANT.rnrnMéfiez-vous de ces gredins!